

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissent les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE CENTENAIRE D'EDGAR QUINET

Au moment où la France républicaine et laïque va célébrer solennellement le centenaire d'Edgar Quinet, il nous a paru bon de publier quelques extraits — de ceux parus déjà dans le *Bulletin des Instituteurs du Lot* — de l'œuvre si laïque du grand penseur.

Ces extraits sont précédés d'une excellente circulaire que l'Inspecteur d'Académie adresse aux instituteurs et institutrices du Lot ; M. Maurellet invite ses subordonnés à s'associer « à l'hommage solennel rendu à un grand citoyen qui fut en même temps un grand éducateur ».

Célébrer le centenaire d'Edgar Quinet, c'est manifester en faveur de l'idée laïque, républicaine ; et à cette heure où la lutte est toujours très vive entre la congrégation et l'école primaire, le devoir des républicains est de prendre part à cette manifestation.

L. B.

Voltaire

L'Eglise, personne ne le nie, avait commis de grandes fautes ; il fallait tôt ou tard qu'elles fussent châtiées ; et, comme c'étaient des crimes envers l'Esprit, il fallait qu'elle fut punie par les flagellations de l'Esprit. Voltaire est l'ange d'extermination envoyé par Dieu contre son Eglise pécheresse.

Il ébranle, avec un rire terrible, les portes de l'Eglise qui, posées par saint Pierre, se sont ouvertes pour les Borgia. C'est le rire de l'Esprit universel qui prend en dédain toutes les formes particulières, comme autant de difformités ; c'est l'idéal qui se joue du réel. Au nom des générations muettes que l'Eglise devait consoler, il s'arme de tout le sang qu'elle a versé, de tous les bûchers, de tous les échafauds qu'elle a élevés, et qui devaient tôt ou tard se retourner contre elle. Cette ironie mêlée de colère n'appartient pas seulement à un individu, à une génération : il s'y mêle le rire de toutes les générations abusées, de tous les morts torturés, qui, se rappelant qu'ils ont trouvé sur terre la violence au lieu de la douceur, le loup au lieu de l'agneau pascal, s'agitent et se moquent à leur tour, jusque dans le fond du sépulcre.

Voltaire frappe à la fois de l'éclair, du glaive, du sarcasme. Il verse le fiel, l'ironie et la cendre. Quand il est las, une voix le réveille et lui crie : Continue ! Alors il recommence ; il s'acharne ; il creuse ce qu'il a déjà creusé ; il ébranle ce qu'il a déjà ébranlé ; il brise ce qu'il a déjà brisé ! Car une œuvre si longue, jamais interrompue et toujours heureuse, ce n'est pas l'affaire seulement d'un individu ; c'est la vengeance de Dieu trompé qui a pris l'ironie de l'homme pour instrument de colère.

Où ce vieillard de quatre-vingt-quatre ans a-t-il pris, je vous le demande, la force de plaider jusqu'à la dernière heure pour la famille des Calas, pour les Sirven, les La Barre, tant d'hommes qu'il ne connaissait pas ? où a-t-il appris à se sentir contemporain de tous les siècles, à être blessé jusque dans le plus intime de son être par telle violence individuelle, commise il y a quinze cents ans ? Que signifie cette protestation universelle de chaque jour contre la force ? cette indignation que ni l'éloignement de l'espace, ni les siècles de siècles ne peuvent calmer ? Que veut ce vieillard qui n'a que le souffle, et qui se fait le concitoyen, l'avocat, le journaliste de toutes les sociétés présentes et passées ?

Chaque matin il se réveille, obsédé par les cris des générations, des civilisations éteintes ! Au milieu des agitations, des distractions du XVIII^e siècle, un cri, un soupir parti de Thèbes, d'Athènes, de Rome antique, du moyen âge, l'occupe, l'obsède, le tourmente ; cela l'empêche de dormir ! Le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, il a la fièvre. L'histoire n'est pas une science pour lui, c'est une réalité criante. Quel est cet étrange instinct qui pousse cet homme à être partout sensible et présent dans le passé ? D'où vient cette charité nouvelle qui traverse les temps et l'espace ?

Qu'est-ce que cela, je vous prie, si ce n'est l'esprit chrétien lui-même, l'esprit universel de solidarité, de fraternité, de vigilance, qui vit, sent, souffre et reste dans une étroite communion avec toute l'humanité présente et passée. Voilà pourquoi la terre a proclamé cet homme comme la parole vivante de l'humanité dans le XVIII^e siècle. On ne s'est pas trompé sur les apparences ; il déchirait la lettre ; il faisait éclater l'esprit universel. Voilà pourquoi nous le proclamons encore.

De l'autorité.

A qui appartient le droit d'enseigner

Comment le sacerdoce, qui n'a pas su garder la direction de la société civile pourrait-il être dépositaire du principe d'éducation nécessaire à cette société ? Que pourrait-il lui enseigner, puisqu'il n'a pas eu la science nécessaire pour rester son conseil et son guide ? Elle va dans une direction, lui dans une autre. Il peut bien l'accuser de s'être soustraite à son esprit ; il peut, du rivage où il reste immobile, la sui-

vre, de loin, dans les tempêtes où elle s'engage ; mais il n'a plus ni le secret, ni la science de ce monde civil ; il s'est laissé enlever le gouvernail !

De cette contradiction violente entre la science des dogmes particuliers et la science des choses humaines, il s'ensuit que le sacerdoce peut s'attribuer la première, mais qu'il a perdu toute autorité pour enseigner la seconde ; et dans cette observation se trouve contenu le seul système d'enseignement qui se concilie avec les droits de tous.

Qui ne voit, en effet, qu'aucun des clergés officiels ne peut, aujourd'hui, donner à la fois la science des choses divines et humaines, et que la doctrine de chacun d'eux en particulier serait la dissolution de la France, telle que le temps l'a faite. L'enseignement catholique pourrait-il maintenir la société actuelle ? Si tout était ordonné sur son principe, que deviendrait l'égalité des cultes ? Il ne peut la professer sans apostasier, ni la renverser sans renverser l'ordre civil. Est-ce le judaïsme qui satisfera aux conditions sociales ? Personne ne le pense. Le protestantisme est moins éloigné de ces conditions, il appartient au monde moderne. Mais qui songe néanmoins à convertir la France au protestantisme ? Personne, il n'est donc aucun des cultes officiels qui puisse devenir l'âme, la doctrine, le principe enseignant de la société.

Un peuple qui se soustrait à la domination exclusive d'une Eglise affirme, autant qu'il est en lui, qu'aucun sacerdoce ne possède la vérité sociale à l'exclusion des autres. Par cette révolution, la plus grande qui puisse se consommer chez lui, l'ancienne religion, obligée de partager l'autorité avec ses adversaires, descend au rang d'un secte. La société admettant également toutes les croyances, les repoussant également comme direction exclusive, déclare par là que l'esprit nouveau qui habite en elle est l'opposé de l'esprit sectaire. Par cela seul que nulle des religions positives ne peut renfermer les religions opposées, chacune d'elles se trouve incapable de fournir à la société nouvelle son principe d'éducation ; et ce que ne peut faire aucune secte en particulier, elles le peuvent encore moins faire toutes ensemble. Le catholicisme, le protestantisme, le judaïsme, et, si vous le voulez encore, le mahométisme, ne peuvent, par leur mélange, produire le principe de concorde, d'alliance, sur lequel la société française veut se reposer, en communion avec l'humanité entière.

Qui enseignera à cette nation à vivre d'un esprit étranger à toute secte ? Est-ce la secte ? Decela résulte évidemment que le lien de la société actuelle est indépendant de chacun des cultes et des dogmes particuliers, puisque s'ils étaient seuls en présence, chacun d'eux étant incompatible avec les autres, la guerre religieuse serait permanente. Tant que ces cultes ont été les maîtres du monde civil, ils se sont combattus sans relâche. Si aujourd'hui il y a trêve entre eux, c'est qu'au-dessus d'eux est l'esprit général de la société qui les oblige à une paix apparente.

Car, remarquez qu'aucun d'eux ne peut faire la profession de foi de la société, et dire que tous méritent un respect égal. Que deviendrait le pape s'il professait le plus grand respect pour Mahomet ? Que deviendrait Luther, s'il déclarait que le dogme du papiste a une valeur égale au sien ? Que deviendrait le prêtre romain si, en cette qualité, il affirmait que le judaïsme est aussi nécessaire que le catholicisme au bien de l'Etat ? Ces cultes se détruiraient eux-mêmes. Par où l'on voit que si ces religions enseignent le principe de la société moderne, elles se renversent, et que si, réciproquement, la société laïque prend pour base morale la doctrine essentielle de l'une ou de l'autre de ces religions, elle se détruit de même. Ce qui revient à dire que la société est ainsi faite, qu'elle vit par le principe de la séparation, et qu'elle se tue par le principe de la confusion.

Une morale laïque pour une société laïque

Supposez qu'il n'y eût d'autre enseignement moral que celui qui est distribué au nom des églises particulières ; j'ai montré que, dans ce cas, la société actuelle ne pourrait subsister telle qu'elle est. Chacun suivant rigoureusement le principe exclusif déposé dans son église, il y aurait en France des sectes et point de nation. Le juif serait ramené au Ghetto, le protestant enfermé dans ses villes de sûreté ; le catholique acharné contre l'un et contre l'autre, travaillerait à les faire entrer dans son Eglise. Il suit de là que le principe d'aucune des sectes qui sont reconnues par l'Etat n'aurait pu, en se développant, produire la société française telle qu'elle est aujourd'hui, alliance pacifique de toutes les croyances, de toutes les opinions, de toutes les sectes dans le sein d'une même nation. C'est dire que chacune de ces églises a l'autorité d'un système considérable, mais qu'aucune d'elles n'est plus le principe vital de cette société. Pour qu'elle subsiste, il faut que l'esprit qui l'a faite continue de se répandre par l'éducation, de génération en génération. Là est la raison d'être de l'enseignement laïque sans acception d'aucun dogme particulier.

Toutes les objections iront se briser contre ce fait : Nulle église particulière n'étant l'âme de la France, l'enseignement qui doit répandre l'âme de cette société doit être indépendant de toute église particulière.

On répète incessamment que la société laïque n'a aucun principe et, par conséquent, rien à enseigner.

Il faut du moins reconnaître qu'elle peut mieux qu'aucune autre s'enseigner elle-même, et voilà précisément de quoi il est question dans l'enseignement laïque.

Pour moi, j'ai toujours prétendu qu'elle possède un principe que, seule, elle est en état de professer, et c'est sur ce principe qu'est fondé son droit absolu d'enseignement en matière civile. Ce qui fait le fond de cette société, ce qui la rend possible, ce qui l'empêche de se décomposer, est précisément un point qui ne peut être enseigné avec la même autorité par aucun des cultes officiels. Cette société vit sur le principe de l'amour des citoyens les uns pour les autres, indépendamment de leur croyance.

Or, dites-moi qui professera, non pas seulement en paroles, mais en action, cette doctrine, qui est le pain de vie du monde moderne ? Qui enseignera au catholique la fraternité avec le juif ? Est-ce celui qui, par sa croyance même, est obligé de maudire la croyance juive ? Qui enseignera à Luther l'amour du papiste ? Est-ce Luther ? Qui enseignera au papiste l'amour de Luther ? Est-ce le pape ? Il faut pourtant que ces trois ou quatre mondes, dont la foi est de s'exécuter mutuellement, soient réunis dans une même amitié. Qui fera ce miracle ? Qui réunira trois ennemis acharnés, irréconciliables ? évidemment un principe supérieur et plus universel. Ce principe, qui n'est celui d'aucune église, voilà la pierre de fondation de l'enseignement laïque.

Séparation de l'École et de l'Eglise

Voulez-vous affranchir l'enseignement laïque ? Osez affirmer ce que trois siècles ont affirmé avant vous, qu'il se suffit à lui-même, qu'il existe par lui-même, qu'il est lui-même croyance et science. Nulle mesure fiscale, matérielle, administrative, ne peut le dispenser de cet acte de foi.

Comment s'est constituée la science moderne ? En la séparant de la science de l'Eglise. Le droit civil ? En le séparant du droit canon. La constitution politique ? En la séparant de la religion de l'Etat. Tous les éléments de la sociabilité moderne se sont développés en s'émancipant des églises. Le plus important de tout reste à ordonner, l'éducation. Par une conséquence qui se déduit de tout ce qui précède, n'est-il pas clair qu'il ne peut être réglé qu'à la condition d'être pleinement séparé de l'éducation ecclésiastique ?

Mais quoi ! vous me proposez de ne faire donner aucune instruction religieuse à mon fils ? Eh ! qui vous dit rien de semblable ? Qui vous empêche de choisir, au sortir de l'école, le dogme particulier dans lequel vous voulez le faire élever ? Je prétends seulement que le mélange de l'École et de l'Eglise vous conduit à des contradictions, dans lesquelles la liberté est impossible.

Je voudrais que le prêtre eût son empire dans son église, mais que cette souveraineté ne pût, dans aucun cas, s'étendre hors de là ; car le problème est ceci : Faire que la liberté du prêtre catholique ne devienne pas la servitude de tous.

Celui qui exerce le pouvoir sacerdotal, au nom d'une caste, peut-il exercer régulièrement le pouvoir civil, à moins qu'on ne rentre dans le chemin de la théocratie ? L'évêque sera-t-il préfet ? Le curé sera-t-il maire ? Celui qui accuse peut-il être en même temps le juge ? Comment donc celui qui, au nom du moyen-âge, fait le procès de l'esprit moderne, peut-il être en même temps chargé de répandre et d'enseigner cet esprit ?

(L'enseignement du Peuple).

Devoir des femmes dans une société à reconstruire

Disons quelle serait la tâche véritablement religieuse des femmes dans une société à reconstruire. Si elles s'attachaient à ce qui est beau, si elles repoussaient le laid dans les mœurs, dans la vie, elles feraient plus en un moment que nous avec nos lois en un quart de siècle....

Ne se trouvera-t-il pas quelques femmes qui se vouent à cette tâche de ramener parmi nous l'instinct des belles choses, qui, rejetant le faux, s'éprennent du vrai ; à qui la condition des femmes dans les régimes passés semble une déchéance, et qui aspirent à un ordre meilleur ?

Ne s'en trouvera-t-il point qui, rassasiées de bien-être physique, soient enfin altérées de bien-être moral ?

Par leur éducation de couvent, les femmes prennent naturellement et nécessairement pour idéal une âme de jésuite. Cette âme-là se répand dans toutes les conditions civiles ou militaires. N'attendez pas qu'elle devienne l'âme de la nation.

Les meilleurs demandent qu'il se forme des associations d'hommes pour réveiller l'instinct moral et souffler partout le désir du renouvellement. Mais qui ferait cela mieux que les femmes, si elles le voulaient ? Elles n'auraient pas besoin d'enseigner, de prêcher le bien ; il suffirait qu'on sût qu'elles le préfèrent au mal.

Jamais pareille occasion n'a été donnée aux femmes d'exercer les facultés de leur nature. De quoi s'agit-il ? De rapprocher des âmes, de réconcilier les frères ennemis, de prendre les mains des uns et des autres et de les réunir.

(La République).

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 25 février 1905

Présidence de M. Guillaïn, vice-président. M. Emile Dubois pose une question au ministre de la guerre au sujet de l'état sanitaire de la garnison de Paris.

Dans diverses casernes, plusieurs cas de fièvre typhoïde se sont déclarés : il demande quelles mesures compte prendre le ministre. Le général André répond que des mesures seront prises pour améliorer l'état de l'hygiène dans les casernes.

La Chambre revient aux bouilleurs de cru. Sur l'article 22 une disposition additionnelle de M. Cunéo d'Ornano est rejetée.

L'article 23, relatif aux conditions dans lesquelles s'effectuera la constatation de production chez les récoltants est adopté.

M. Cunéo d'Ornano propose un article 23 bis portant que les procès-verbaux des agents des contributions indirectes et des octrois feront foi jusqu'à preuve contraire.

Malgré l'opposition du gouvernement cet article est voté.

L'article 24 relatif aux contraventions est adopté après le vote de divers amendements.

Plusieurs articles additionnels sont présentés par MM. Cunéo d'Ornano, Goujon, Bepmale, Simgan toujours relatifs aux fraudes et contraventions.

La plupart de ces articles sont repoussés. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Le Rapport de M. Rabier

Le rapport de M. Rabier sur les demandes d'autorisation des congrégations d'hommes soumises à la Chambre, a été distribué hier. C'est, comme nous l'avons déjà dit, un document d'une très considérable étendue. Conformément à la décision de la commission dont il est l'organe et au classement adopté par le gouvernement, M. Rabier présente les demandes en 3 catégories :

- 1° Congrégations enseignantes, comprenant vingt-cinq Associations ;
- 2° Congrégations prédictantes, comprenant vingt-huit Associations, dont douze donnant l'enseignement primaire et seize l'enseignement secondaire ;
- 3° Congrégations commerçantes, ne comprenant qu'une Association, celle des Chartroux.

Dans tout son travail, le rapporteur respecte absolument cette classification.

Après des considérations générales sur les congrégations, M. Rabier s'explique sur chacune des 3 catégories et consacre une notice individuelle à chaque congrégation.

Enfin ce travail est complété par deux séries d'annexes : 1° les rapports des préfets sur les congrégations en cause ; 2° l'état comparatif des mêmes congrégations en 1880, date du premier, et en 1900, date du second recensement.

Il nous reste à rappeler la procédure que la commission a adoptée, et que le rapporteur, au nom de celle-ci, a proposé à la Chambre de suivre pour l'examen des cinquante-quatre demandes d'autorisation. Les règles de procédure en usage devant le Parlement ont obligé le gouvernement à présenter la demande de chaque congrégation sous forme directe d'une approbation, les Chambres ne votant pas sur les dispositions négatives ; mais dans l'exposé des motifs, le gouvernement recommande le refus d'autorisation pour chaque congrégation.

Le rapporteur propose à la Chambre le même procédé d'examen, avec une différence toutefois. Au lieu d'appeler la Chambre à statuer, comme le gouvernement l'indiquait par un vote séparé sur chaque congrégation, ce qui ferait cinquante-quatre votes distincts, le rapporteur groupe les cinquante-quatre demandes en trois projets de loi correspondant aux trois catégories de congrégations.

De la sorte, le premier projet comprend vingt-cinq articles ; le second vingt-huit articles et le troisième un article. Le rapporteur demande à la Chambre, pour chacun de ces trois projets, de ne pas passer à la discussion des articles, de façon que si la Chambre suivait cette procédure, il n'y aurait que 3 votes d'ensemble pour rejeter les 54 demandes d'autorisation par trois scrutins globaux.

INFORMATIONS

Une question

M. Brunet, député de la Réunion, a écrit au président du conseil pour l'informer qu'il adresserait au gouvernement une question au sujet de sa politique en Abyssinie et dans le protectorat des Somalis.

Le Passage du Général André au cadre de réserve

Divers journaux font observer que, le 29 mars prochain, le général André sera atteint par la limite d'âge et passera au cadre de réserve des généraux de division.

On sait que d'autre part, il n'est pas membre du Parlement.

Il y a eu quelques précédents de ministres qui n'étaient ni militaires ni marins en activité de service, ni membres du Parlement, tels : le général de Galliffet, à la guerre ; M. Gougeard et l'amiral Besnard, à la marine ; M. Hanotaux, aux affaires étrangères, etc.

On peut remarquer, en outre, que le général André est un des rares divisionnaires n'ayant dans la Légion d'honneur que le grade d'officier, ce qui prouve que le général André n'a pas profité de son entrée au ministère pour se servir, comme d'autres, peu scrupuleux, l'eussent fait.

Une Erreur judiciaire

On mène vaillamment une campagne pour le forçat Chalés, qui serait innocent. Chalés est au bagne depuis vingt-neuf ans. En 1874, il habitait Sainte-Livrade, dans le Lot-et-Garonne. Près de chez lui vivait en une petite maison la veuve d'un officier de marine M^{me} Dantin, bonne, douce, charitable. Elle avait auprès d'elle une domestique, Anaïs Bruneau.

Dans la nuit du 5 au 6 octobre, M^{me} Dantin fut assassinée. On accusa Jean Chalés de ce crime. Il comparait immédiatement devant les autorités judiciaires et il était confronté avec Anaïs Bruneau. Il fut cette première fois reconnu innocent. On le relaxa, mais les racontars de village accomplissaient leur œuvre sournoise. On jalousait, fort, affirme-t-on Chalés à Sainte-Livrade. Plus intelligent que la moyenne des paysans, chasseur enragé, il était en butte à l'envie de quelques-uns. Il pensait mal pour l'époque. Hanté de rêves d'amélioration sociale, il aspirait à assurer le bien-être du prolétaire et il avait réussi à relever le taux des salaires.

En 1857, une campagne menée par lui, avait abouti à faire taxer la journée de travail, à 2 fr. pour l'homme et à 1 fr. pour la femme, au lieu de 50 et 25 c. qu'on payait précédemment. Gascon, il gasconnaît volontiers : « Je tuerais aussi bien cinq gendarmes que cinq lapins ! » Ce sont ces vanardises qui à nouveau le firent arrêter une seconde fois. On ne recueillit contre lui, déclare le défenseur aucun témoignage probant et, le 10 février 1875, la chambre des mises en accusation, concluait au relax pur et simple. Que se passa-t-il alors ? Mystère. Toujours est-il qu'on dessaisit le juge d'instruction et qu'on chargea un conseiller à la cour d'appel d'Agen de procéder à un nouvel informé.

C'est alors qu'entrèrent en scène les témoins de village qui s'ameutèrent autour de l'accusé, ni ses véhémentes protestations, ni les instantes demandes d'enquête ne le sauvèrent. Il fut traîné devant la cour d'assises, où le réquisitoire n'apporta à l'accusation aucune preuve définitive. Rien que des présomptions édifiées sur des racontars, et, pour obtenir la condamnation, le procureur général dut jeter dans la balance son opinion personnelle.

CHRONIQUE LOCALE

LES CONGRÉGATIONS

Voici l'avis du préfet du Lot transmis au président du conseil sur la congrégation des frères Saint-Gabriel :

« Le conseil municipal de Cahors a émis un avis défavorable, se basant sur ce que les frères d'Arnis ne se contentent pas de diriger un orphelinat et une exploitation agricole, mais qu'ils se livrent à un commerce important et lucratif des vins de diverses provenances et font ainsi le plus grand tort aux producteurs du véritable vin de Cahors. »

Sur les petits frères de Marie :

« L'établissement de MM. Lempron date de 1891. Le but poursuivi par les fondateurs tous bonapartistes ou royalistes fougueux était d'asservir l'esprit des électeurs de l'avenir, en leur inculquant par un enseignement et une éducation appropriés des sentiments favorables à la réalisation de leur rêve qui n'est autre que le renversement de la République. »

Sur les Capucins :

« Le frère Damas, de l'ordre des Capucins, dans un sermon prononcé le 9 mai 1900, ne s'est pas borné à donner à ses auditeurs des conseils d'ordre purement religieux, il a abordé à plusieurs reprises les questions politiques et s'est particulièrement signalé par la violence de ses paroles. »

Dans un de ses discours, il a été relevé le passage suivant :

« Il n'y a plus de France : elle est gagnée, pourrie, depuis qu'elle est devenue la France du divorce. Les gouvernants actuels sont également pourris jusqu'à la moëlle. Ils se laissent diriger par les femmes. Toutes les nations appellent la France et personne ne répond parce qu'il n'y en a plus. »

Ces paroles ont produit une profonde émotion parmi la population.

Ces paroles ont été reproduites par trois journaux du département.

Congrès de l'alcool

Monsieur Mougeot, Ministre de l'agriculture, vient d'obtenir des compagnies de chemin de fer, sous certaines conditions une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif général pour les membres du Congrès des études économiques, pour les emplois industriels de l'alcool.

Les Congressistes qui voudront bénéficier de cette faveur devront adresser, le plus tôt possible, leurs demandes à Monsieur le Ministre de l'Agriculture (Secrétaire du Congrès de l'alcool), 78, rue de Varenne, Paris.

Ils auront à formuler une demande pour chaque réseau et chacune de ces demandes devra contenir l'indication du parcours à effectuer.

Finances

Parmi les candidats admis à subir les épreuves orales du concours pour le surnumérariat, nous relevons les noms suivants des jeunes gens de notre département : MM. Couderc, Labro.

Assises

La prochaine session des assises du Lot qui doit s'ouvrir le lundi 16 mars, sera présidée par M. Martin, conseiller à la cour d'appel, assisté par MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors.

LISTE DES JURÉS

Voici la liste des jurés appelés à siéger à cette session :

Jurés titulaires :

- MM. J.-J. Frédéric de Cardaillac, propriétaire à Puy-l'Evêque ; Jules-Joseph Gauthier, vérificateur des poids et mesures à Cahors ; Guillaume Julio, propriétaire à Lacave ; Jules Calméjane-Course, négociant à Cahors ; Guillaume-Camille Marceac, ex-négociant, à Figeac ; Marcel-Louis Auréjac, conducteur des ponts et chaussées à Castelnau-Montrastier ; Marcelin Gouygon, propriétaire à Strenquels ; Paul Berrié, propriétaire à Saint-Médard ; J.-P. Maynac, propriétaire à Belfort ; Clovis Arnal, maire à Touzac ; Eloi Daynard, huissier à Lalbenque ; Antoine Soulatié, marchand de bestiaux à Gramat ; Edouard Bergerol, trésorier de la caisse d'épargne à Souillac ; Léonce Carla, épicier à Montcuq ; Victor-Léon Barayre, propriétaire à Montcuq ; Sylvain Fournié, propriétaire négociant à Luzech ; Antoine Cayrel, propriétaire à Camburat ; Louis Cambornac, propriétaire à Cahors ; Léon Gorse, chef de section à Cahors ; Henri-Emile Delpech, suppléant du juge de paix de Lauzès ; Emile Garrigues, propriétaire à Beaumat ; Gervais Cayla, négociant à Cahors ; Paul Espinas, gendarme en retraite à Lacapelle-Marival ; Jean-Elie Vargas, fabricant de cierges à Gourdon ; Augustin Picaut, notaire à Dégagnac ; Léopold Meulet, receveur de l'enregistrement à Gramat ; Emile Bach, marchand de fers à Puy-l'Evêque ; Antoine Michel, propriétaire à Toirac ; Louis Murat, maire de Saint-Céré ; Louis Bienvendu, maire à Camboulit ; Eugène Lagarde, propriétaire à Cézac ; Nadal Blanc, entrepreneur à Saint-Céré ; Pierre Vieillescazes, propriétaire à Loubressac ; A. Cueslant, imprimeur à Cahors ; J.-B. Rauchaud, cordonnier à Martel.

Jurés supplémentaires :

- MM. Jean Dulac, liquoriste à Cahors ; Antoine Delport, négociant à Cahors ; Alexis Ferby, ex-huissier à Cahors ; François-Antoin Guiches, ex-greffier à Cahors.

ROLE DES AFFAIRES

Lundi 16 : Marie Tauziède, femme Sander, receveuse des postes de Lauzès, et Sander, son mari ; abus de confiance et complicité Ministère public : M. de Andréis, substitut ; défenseur, M^e Bourdin.

Mardi 17 : Dunglas, complicité de vol par recel. Ministère public : M. de Andréis ; défenseur, M^e Besse.

Mercredi 18 : Rouchy, de Flaunac, assassinat. Ministère public : M. Villotte, procureur de la République ; défenseur M^e Besse.

CAHORS

?????

On nous affirme que l'un des juges actuels du tribunal civil de Cahors va être mis à la retraite et qu'on lui donnerait pour successeur un réactionnaire incontesté.

Incontesté puisqu'il y a quelques années à peine, ce futur juge était le rédacteur en chef d'un journal monarcho-clérical qui vilipendait sans trêve ni merci les républicains du Lot.

L'intéressé affirmerait que sa nomination est certaine ayant obtenu, dit-il, l'appui de nos représentants.

Si le fait est exact nous protestons énergiquement.

Et qu'on nous entende bien, il ne s'agit pas ici d'une protestation contre une personnalité : nous ne connaissons pas l'intéressé. On nous affirme que c'est un excellent homme, nous n'en doutons nullement. Notre protestation est purement de principe.

Mais nous ne pouvons croire à cette nomination car il est impossible que nos élus puissent favoriser la réaction avec une pareille inconscience.

Dans tous les cas le gouvernement d'action républicaine ne voudra certainement pas servir de la sorte la démocratie du Lot.

S'il en était autrement ce serait une faiblesse coupable dont notre parti se ressentirait pendant longtemps.

Nous ne voudrions pas, certes, si l'intéressé a droit à un avancement, lui barrer la route, mais il serait scandaleux qu'on le nommât juge dans son pays même où il y a quelques années à peine, il luttait contre le parti républicain.

Nous espérons que cet avertissement suffira à empêcher une faute qu'on regretterait par la suite.

LA RÉD.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Grimal, maire de Nadillac, décédé lundi après quelques jours de maladie.

Ses obsèques ont eu lieu hier à St-Pierre Livresou au milieu d'un grand concours de population.

M. Grimal était très estimé par ses administrés qui l'avaient mis à la tête de la municipalité depuis de nombreuses années.

Nous prions sa famille et son fils M. Grimal, juge d'instruction à Cahors, d'agréer nos plus vives condoléances.

« Dévotions protestantes »

Sous ce titre, la Défense nous apprend qu'une secte anglicane a imaginé un « thermomètre de l'amour divin gradué d'après le système de Fahrenheit ! »

Après nous avoir donné quelques détails... sur l'appareil, la Défense ajoute : Nous attendons les commentaires railleurs de nos huguenots et de la Dépêche sur ce thermomètre spirituel.

Ce que nous pensons du thermomètre — s'il existe !... — et des inventeurs, confrère, c'est qu'ils sont idiots ! Voilà !

NOS FEUILLETONS

Nous interrompons aujourd'hui la publication de l'un de nos feuilletons :

L'HONNEUR DU NOM

Nous n'avons pas à porter un jugement sur la valeur du roman, mais nous constatons que son esprit est en opposition absolue avec les idées que nous défendons.

Notre bonne foi a été surprise. Prévenus aujourd'hui, nous devons suspendre cette publication.

C'est ce que nous faisons en nous excusant auprès de nos lecteurs.

Ce roman sera remplacé très prochainement par un feuilleton des plus intéressants.

Conférence de l'Hôtel de ville

M. Darbon, professeur de philosophie au lycée Gambetta, fera, samedi 28 février, à 8 h. 1/2 une causerie à l'hôtel de ville. Il traitera le sujet : Les idées d'un démocrate : Edgar Quinet.

Deuxième Concert de l'Orchestre Symphonique

Donné au théâtre de Cahors le dimanche 1^{er} mars 1903, à 8 heures 1/4 du soir, avec le concours de M^{lle} VANNIER, pianiste, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris ; M. Louis GUIRAUD, Violoncelliste, 1^{er} Prix des Conservatoires de Toulouse et de Bordeaux.

PROGRAMME :

1^{re} Partie

- 18^{me} Symphonie (La Reine)... J Haydn
a Allegretto ; b Romance ; c Menuet ; d Finale Orchestre.
- Réverie, Adagio... Vieuxtemps
M. Louis Guiraud.
- 17^{me} Quatuor à cordes (Fragments), Adagio cantabile, Variations, op. 76... J. Haydn
- Polonaise en Mi-bémol... Chopin
M^{lle} Marguerite Vannier.
- Quatuor en Sol mineur... Mozart
a Allegro ; b Andante ; c Rondo

2^e Partie

- 1^{er} Intermezzo... Bizet
b Peer Gynt, la mort d'Åse... Grieg
- Trois morceaux pour piano et violoncelle, op. II n° 2... A. Rubinstein
1^{er} Andante quasi adagio ; 2^o Allegro con moto ; 3^o Allegro risoluto.
- M^{lle} Marguerite Vannier et M. Louis Guiraud.
- 3^o Danse Hongroise... Brahms
M^{lle} Marguerite Vannier.
- Quintette, op. 44... R. Schumann
a. Allegro brillante ; b. Marche funèbre ; c. Scherzo ; d. Finale.
- Marche du Songe d'une nuit d'été, op. 61... Mendelssohn

On est instamment prié de ne pas entrer pendant l'exécution des morceaux.

Octroi de Cahors

M. Justin Fabié, employé à la recette municipale de Cahors, est nommé employé temporaire à l'octroi de notre ville.

Le carnaval à Cahors

Cette année, grâce à une température exceptionnelle, le carnaval a été gaiement fêté à Cahors.

Mardi et mercredi, de nombreux groupes de jeunes gens masqués ont parcouru nos rues et nos boulevards amusant les promeneurs par leurs joyeux ébats.

Une grande animation a régné pendant ces deux jours, mais comme tous les ans, c'est mercredi que la fête a obtenu le plus de succès avec les gens maquillés, barbouillés et affublés de vieilles détroques.

Carnaval, toujours très fêté à Cahors, a été enterré hier avec tous les honneurs qui lui sont dus au milieu de la plus grande gaieté.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 26 février 1903

Décès

Conté Jean, s. p. 72 ans, à l'hospice.
Miquel, Paulin, boursier, 62 ans, rue Nationale, 13.
Collignon, Henri, rentier, 79 ans célibataire rue Ste-Claire (évêché).

Arrondissement de Cahors

FRAYSSINET-LE GÉLAT. — Enseignement primaire. — Par arrêté préfectoral M. H. Irard instituteur titulaire à Castels (Dordogne) est nommé en la même qualité à Frayssinet-le-Gélat, en remplacement de M. Poné décédé.

CABRERETS — Conférence. — Dimanche, à 3 heures, M. le docteur Ganiayre a fait, à l'école des garçons, devant un nombreux auditoire, une causerie sur la constitution du corps humain.

En un langage clair et familier, M. le docteur Ganiayre a fait connaître le rôle que joue chacun de nos principaux organes, ainsi que la place qu'ils occupent, afin de permettre aux auditeurs, par cet exposé préalable, de mieux comprendre les développements ultérieurs qu'il se propose de nous donner, car M. Ganiayre a l'intention de donner une série de conférences.

M. Boutary, instituteur, remercie conférencier et auditoire ; il annonce une série d'autres conférences, dont la première sera faite par M. Peyrichou, maire, conseiller général, sur : « Les droits et les devoirs du citoyen. »

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Haras nationaux. Monte de 1903. — Le public est prévenu que le monte des étalons stationnés à Figeac aura lieu du 1^{er} mars au 29 juin 1903, le matin à 8 heures et le soir à 2 heures.

Avis. Les juments de pur sang suites d'un produit arabe ou anglo-arabe devront être présentées au président du jury le jour du concours des juments poulinières.

SAINT-CÉRÈS. — Concours des moutons gras. — La commission, composée de cinq membres, dont M. le maire de Frayssinhes en est le président a accordé le premier prix à M. Durand, de la commune de Saint-Michel-Loubéjon, canton de Bretenoux ; le deuxième prix a été décerné à M. Antoine Ginibre, propriétaire à Saint-Jean-Lespinasse ; le troisième prix à M. Louis Pons, propriétaire à Saint-Jean-Lespinasse ; le quatrième prix à M. Mathurin Darnis, propriétaire à Bannes.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Vol important. — Ces

jours derniers, une somme de 141 fr. en espèces, a été commise au préjudice des époux Guérin, propriétaires à Peyrilles, canton de Saint-Germain.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Frayssinet. Espérons qu'elle fera la lumière sur cette affaire.

USSEL. — Fête scolaire. — Une intéressante séance de gramophone, présidée par M. le Maire, a été donnée dimanche dernier par nos dévoués maîtres d'école. Quelques petits chants de M. Bouchor, rendus avec âme par nos fillettes et garçons ont été heureusement mêlés aux admirables accents de nos artistes et de la garde républicaine.

Parmi les vingt-cinq morceaux qui ont particulièrement développé notre goût, nous nous plaisons à citer : les Bœufs, de Dupont, Aïda, Sidi-Brahim, les éclats de Méphisto (Faust), qui ont été bissés.

Une nombreuse assistance en partie étrangère à la commune a été tenue sous le charme pendant près de trois heures.

Merci aux organisateurs de cette fête, qui se sont d'ailleurs généreusement consacrés aux Cours d'adultes pendant les mois d'hiver, et que notre jeune instituteur reçoive ici l'expression de notre entière reconnaissance pour nous avoir si bien fait apprécier l'esprit laïque, dans une dizaine de conférences de couleur vraiment démocratique.

Un groupe d'Ussellois.

SOULLAC. — Bras fracturé. — La femme Borie, âgée de soixante-trois ans, habitant au hameau de Cieurac, commune de Lanzac, s'est fracturé un bras en tombant dans un escalier du premier étage de son habitation.

BULLETIN FINANCIER

Les cours des fonds d'Etats ont été assez discutés et la plupart clôturent sans changement ou en baisse sur les derniers cours précédents.

Les affaires traitées ont été de peu d'importance, nous sommes du reste à la veille de la liquidation et les positions paraissent prises en vue de cette opération.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 99.80 sans changement. Le Crédit Foncier reprend à 712 ; le Crédit Lyonnais clôture 1131.

Nos chemins sont en légère reprise, le Lyon à 1419, le Nord à 1795 et l'Orléans à 1532. Le Suez finit à 3825.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure reste à 91.77 ; l'Italien, à 102.50 ; le Portugais à 32.50 ; le Russe 3 0/0 1891 cote 89.50 ; le Turc D reprend à 30.05 ; la Banque Ottomane à 601 ; le 4 0/0 Serbe a passé de 77.40 à 77.80.

C'est le 26 courant que sera close l'émission des obligations de 500 fr. 5 0/0 des Monopoles du royaume de Serbie.

Rappelons une dernière fois que le prix d'émission est fixé à 450 fr. par obligations, rapportant 25 fr. net par an. A ce taux, le revenu revient à 5,55 0/0, sans compter la prime de remboursement.

Vient de paraître :

LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Par A. ANDRÉ

Directeur de l'Avenir de l'Orne et de la Mayenne

Prix : 1 fr. 25

S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

A LOUER BOULANGERIE AVEC MATÉRIEL

12, RUE BRIVE — CAHORS

S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

Monsieur BOURGET MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

AVIS

Monsieur FARGE FABRICANT DE MALLÉS

Avenue de la Gare

Prendrait des ouvrières garnisseuses ou des apprenties.

GAZ et ÉLECTRICITÉ MANCHONS et BECS

POUR INCANDESCENCE

PRIX DES PLUS REDUITS

CHAUFFERETTES A ALCOOL

AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
22 Dim.	+ 13	+ 4	772	Beau
23 Lundi	+ 13	+ 4,5	769	Beau
24 Mardi	+ 14	+ 5	770	Beau
25 Mer.	+ 13	+ 3	771	Beau
26 Jeudi	+ 13,5	+ 2	772	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D^r HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XII

Version anglaise de l'Idylle irlandaise

— Oui, ma chère enfant, dit lord Ruysland d'une voix caressante ; et je lui ai trouvé très bonne mine. Je l'ai prié de venir nous voir... je lui ai dit que tu serais très heureuse de sa visite... que tu étais très chargée d'avoir quitté l'Irlande sans avoir pu saisir l'occasion de lui faire tes adieux, et, malgré tout, il a refusé.

— Quoi ! il a refusé.

— Oui, et même d'une manière très impolie. Il m'a dit qu'il n'avait que huit jours à passer à Londres, et que tout son temps était pris d'avance. Il ne m'a même chargé d'aucun compliment pour toi. Il semblait tout plein de la joie puérile que lui causait

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

sa situation actuelle. Il part pour Alger, m'a-t-il dit, pour prendre du service sous le drapeau de la France. Ces têtes chaudes d'Irlandais sont toujours dans l'enthousiasme quand il s'agit d'aller se battre. Il semblait très gai et tout effaré de se sentir échappé de son manoir ; mais il aurait pu tout de même je crois, trouver le temps de nous rendre visite ou de te faire dire quelque chose. Mais ces gaillards-là ne pensent plus à vous dès que vous n'êtes plus sous leurs yeux. Ils iraient au diable pour vous rendre service, mais ils vous oublient aussi facilement dès que vous avez tourné les talons.

Un silence glacial fut toute la réponse de Cecil.

Le comte essaya d'observer le visage de sa fille, mais elle n'était pas tournée de son côté, et le crépuscule qui épaississait de plus en plus, le lui dérobait.

Il n'avait pas besoin d'avoir peur.

Elle était courageuse comme le sont les jeunes Anglaises. Ses yeux jetaient des éclairs, sa petite main s'était crispée, ses dents étaient serrées les unes contre les autres.

Elle l'avait tant aimé, tant aimé, qu'elle avait quitté l'Ulster ; et maintenant qu'il était à Londres, il refusait de venir la voir, il avait causé avec son père, sans même le charger de la rappeler à son souvenir ; au moment de s'en aller pour toujours peut-être, il n'avait pas pu trouver le temps de venir lui dire adieu !

Elle avait pensé à lui pendant le jour et

révé de lui pendant la nuit ; et voilà comme il l'en récompensait !

— Je ne penserais plus jamais à lui, jamais, se disait-elle intérieurement. Je suis aise, bien aise qu'il ne sache pas combien je... je l'aime ! Puis elle ajouta avec un grand soupir : Je ne penserais plus jamais à lui ! si je le puis !

Si elle pouvait, disait-elle !

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à partir de ce moment, jamais son nom ne sortit de ses lèvres, et que petit à petit, l'éclat de ses yeux reparut, qu'elle retrouva le timbre joyeux de son rire d'enfant, et que la reine Blanche redevint brillante et gaie comme autrefois.

Le rêve de jeunesse et d'amour était venu et s'en était allé ; il était né, puis était mort de sa mort naturelle, et de décentes obsèques lui avaient été faites.

Mais ce qu'il y a aussi de certain, c'est qu'aucun autre rêve n'était venu remplacer celui-là.

Des hommes recommandables à tous égards avaient adressé leurs hommages à la jolie fille de lord Ruysland ; ils avaient déposé à ses pieds leurs noms, leurs titres, leurs cœurs, leurs fortunes et leurs couronnes, et elle avait tout repoussé.

Personne ne s'expliquait sa conduite. On se demandait ce que cela signifiait, ce qu'elle attendait. Elle-même en éprouvait une sorte d'étonnement et de fatigue.

Pourquoi ne pouvait-elle rendre à personne un peu de cet amour qu'on lui prodiguait

avec tant de libéralité ?

Des hommes dont l'attachement et le nom auraient honoré les femmes les plus haut placées à tous égards, lui avaient offert leur main et elle n'en avait point voulu. Beaucoup d'entre eux avaient excité sa pitié et son orgueil, pas un seul n'avait touché son cœur.

Son père, tout à fait résigné, la regardait faire sans impatience. Aucun de ses admirateurs n'était plus riche que son favori, sir Arthur Tregenna. Elle épouserait sir Arthur Tregenna, quand le moment en serait venu.

Pendant toutes ses années de conquêtes, de triomphe, de plaisirs elle n'avait pas entendu parler de son héros, et il ne lui avait pas fait parvenir de ses nouvelles.

Depuis longtemps peut-être une tombe avait été creusée pour lui sous le ciel brûlant de l'Afrique.

Mort ou vivant, en tout cas, il était à jamais perdu pour elle.

Elle en était même venue à sourire en pensant à cette jolie, poétique et folle idylle de sa première jeunesse, en se rappelant quel héros Edmond avait été pour elle... avec quel bonheur elle eût tout sacrifié à l'amour qu'elle éprouvait pour lui... et en se disant combien sont sottes les jeunes filles à seize ans, quand elles sont amoureuses.

(A Suivre).

Etude de M^e SAUTET
Avoué à Cahors

Erratum

L'adjudication des biens saisis sur la tête des héritiers de Pierre Cayrac et Marianne Lugol du lieu de Bagalou commune de Fontanes aura lieu le mercredi dix-huit mars mil neuf cent trois à une heure de relevée à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, et non le onze mars ainsi que cela a été annoncé dans le numéro 19 du Journal du Lot en date du quatorze février mil neuf cent trois.

Cahors le vingt-cinq février 1903

Pour insertion rectificative

Signé : SAUTET.

Bibliographie

JOURNALE DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1578^e livraison (28 février 1903).

La Gondole fantôme, par Gustave Toudouze, (suite). — Les Pingouins de l'Antarctide, par Th. Lally. — La mission de Geneviève, par B. A. Jeanroy (suite). — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne (suite).

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr.

Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

CAKE-WALK

DE SALON

Cette danse, qui nous vient d'Amérique, a été salomisée par M. E. GIRAUDET, président de la Société Internationale des Professeurs de danse, tenue et maintien.

La théorie contient Marche du Kangourou, ou Pas du Cake-Walk, Promenade Américaine, Balancé (solo) théorie du Pas Boston-Two-Steep, etc.

Musique de Roger de BEAUMERCY.

Piano avec théorie..... 1.75

Orchestre..... 2 »

AMÉRICAIN-NOIR

CÉLÈBRE CAKE-WALK DES SALONS PARISIENS

Cette nouvelle danse américaine vient d'être francisée par WILLIAN SCHITTS, qui en fait un divertissement élégant, pittoresque, très amusant et pouvant se danser par tout le monde sans étude préalable.

Lire une seule fois la théorie suffit.

Piano avec théorie..... 1.75

Orchestre..... 2 »

Le même par MM. SPENCER et MORTREUX, chanté et dansé avec grand succès, aux Folies Bergères, l'Olympia et la Scala.

Piano et chant..... 1.75

in-8..... 0.25

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE MUSIQUE.

Editeur Emile GALLET, 6, rue de Vivienne, Paris

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal de voyages, aventures, explorations, etc. — Le numéro 15 centimes. Abonnement d'un an 6 fr. 50. — Rédaction-administration : Clotire Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du 19 février 1903.

Curieux concours de tir à l'arc (Chez les Sathalis), M. D.

Dans les Pampas, Daniel de Flesselles.

Le « Globe Trotter » à travers le Monde; l'homme sandwich unicycle; un pont en coton; Irène et Zip; la plus petite église du monde, G. T. — Le Secret du Volcan, Roman inédit (suite); illustrations de Louis Tinayre, André Laurie. — Le chemin de fer le plus élevé du monde (L'Albula et l'Engadine), H. Casevitz. — Le « Globe Trotter » chez M. Gaston Bordat, G. D. — « Knick-Knack » Club, roman inédit (suite); illustrations de Mahut, E.-A. Spoll. — Sur les grands chemins du globe; les dernières découvertes, G. D. — La conquête de la Terre en éphémérides, A. D. — Les voyages de nos lecteurs; dans le Djurjura algérien, Ang. Pageot. — Encore un écho; un sapin remarquable, Caillé. — Chronique du cartophile, Rambler. — Curiosités naturelles; l'arbre siffleur; un lis phénoménal, XXX. — Petite correspondance, G. T. — Nos concours; concours n° 60 (Labyrinthe) (Solxante Prix); résultats du Concours n° 55 (Un chasseur surpris), M. Sphinx. — Quelques conseils (Page humoristique), Daïene.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant,

Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.

1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saclères ou Comberodonde ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1^o. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2^o. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grand), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Portos (le), Cambò-les-Bains, Capverro, Cauterets, Collioure, Coniza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lotique (Préchaq-les-Bains), Lamoignon-les-Bains, Larous-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Lencq (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestales, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginols, Garcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encasse, Gantès), Saint-Girons (Audiouac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Valfranche-de-Confiant (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Service d'Hiver

De Paris à Toulouse

Table of fares from Paris to Toulouse. Columns include station names (PARIS, LIMOGES, BRIVE, etc.), fare classes (EXPRESS, X.PRESS., DIRECT., OMNIBUS), and prices in francs and centimes.

De Toulouse à Paris

Table of fares from Toulouse to Paris. Columns include station names (TOULOUSE, MONTAUBAN, CAHORS, etc.), fare classes (EXPRESS, DIRECT., OMNIBUS), and prices in francs and centimes.

De Cahors à Libos

Table of fares from Cahors to Libos. Columns include station names (CAHORS, Mercuès, Arrêt Douelle, etc.), fare classes (Omnibus, Poste, Omnibus), and prices.

De Libos à Cahors

Table of fares from Libos to Cahors. Columns include station names (LIBOS, Fumel, Soturac-Touzac, etc.), fare classes (Omnibus, Poste, Omnibus), and prices.

De Cahors à Capdenac

Table of fares from Cahors to Capdenac. Columns include station names (CAHORS, Capdenac, Arcambal, etc.), fare classes (Omnibus, Omnibus, Omnibus), and prices.

De Capdenac à Cahors

Table of fares from Capdenac to Cahors. Columns include station names (CAPDENAC, Lamadeleine, Tétrac, etc.), fare classes (Omnibus, Omnibus, Omnibus), and prices.

De Gourdon à Sarlat

Table of fares from Gourdon to Sarlat. Columns include station names (GOURDON, Payrignac, St-Cirq-Madelon, etc.), fare classes (Omnibus, Omnibus, Omnibus), and prices.

De Sarlat à Gourdon

Table of fares from Sarlat to Gourdon. Columns include station names (SARLAT, Carsac, Grolejac, etc.), fare classes (Omnibus, Omnibus, Omnibus), and prices.